



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Budgets Primitifs 2021

Synthèse des informations financières

Service des Finances
Avril 2021

Présentation synthétique

Le titre IV de la loi NOTRE consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales dispose d'un certain nombre d'obligations en matière de transparence de la vie publique et de communication financière. A ce titre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. L'ensemble des éléments précités sera publié sur le site internet de la CARF.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette présentation synthétique des informations financières doit « permettre au citoyen d'en saisir les enjeux ».

LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget 2021 est construit d'après les objectifs annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires.

- Le maintien d'une fiscalité stable avec des taux d'imposition inchangés,
- La poursuite des réparations urgentes des dommages causés par la tempête Alex,
- La poursuite d'une gestion rigoureuse visant à maîtriser les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout en contribuant au soutien des investissements des communes-membres,
- La recherche d'optimisation permanente des services rendus aux habitants de la CARF, dans le champ des différentes compétences de notre agglomération et le soutien au développement économique du territoire.

Le budget 2021 s'élève au total à 92 425 210,78 €, répartis à raison de 21 316 944,32 € en investissement et 71 108 226,46 € en fonctionnement.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'élèvent à 60 094 377,81 €.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprend notamment les prestations de service qui couvrent les besoins des services, la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets, la gestion des eaux pluviales... Il s'établit à 22 518 911,11 €

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 4 668 819,88 €. Ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations, ainsi que les nouveaux recrutements pour l'année 2021.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond entre autres au reversement de fiscalité envers les communes (attribution de compensation) et aux fonds ponctionnés par l'Etat (FNGIR et FPIC), pour un montant total de 16 336 398,54 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 15 287 024,28 €. Il est constitué principalement :
- des participations et subventions versées par la CARF,
- des subventions d'équilibre au budget annexe des transports et à l'Office de Tourisme Communautaire.

Les intérêts des emprunts et les charges exceptionnelles font l'objet d'une prévision respective de dépenses de 534 000 € et de 94 000 €.

Dans ces dépenses une enveloppe pour les **dépenses imprévues** est provisionnée pour **655 224 €**.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 67 133 408,46 € et se répartissent ainsi :

Impôts et taxes directs

Rappelons qu'ils sont constitués de la CFE, des Taxes Foncières et d'Habitation, la CVAE, la TASCOM et l'IFER. Au total, elles s'élèvent à 30 085 480 €. Le taux de la CFE re-basé à 32,19 % en 2011 est maintenu en 2021.

De même, la fraction de taux transférée au titre de la Taxe Foncière Non Bâti fixée à 1,08 % en 2011 est maintenue en 2021. Il est à noter que la CARF ne doit plus voter de taux de taxe d'habitation.

A noter également que ces contributions directes incluent la taxe GEMAPI, affectée à la compétence du même nom, qui a été actée pour un montant 2021 de 4 047 520 €.

Le produit des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Ce produit est estimé à 18 868 988 €. Il est établi sur la base d'un taux unique de 13% sur l'ensemble du territoire.

Les dotations et subventions estimées à 10 858 764,48 €.

Elles se composent entre autres de la DGF et des allocations compensatrices attribuées pour les exonérations décidées par la Loi.

Les autres recettes sont estimées à 3 085 900 €.

Elles comprennent les produits des services, les produits de gestion courante, les atténuations de charges et les produits exceptionnels.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 17 342 086,32 €.

Les nouveaux crédits pour dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts, représentent 14 702 753,57 €.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 1 009 332,75 €.

Les opérations d'investissements votées (crédits de paiements 2021 des AP/CP et crédits annuels) prévues au BP 2021 concernent entre autres :

Code AP	Code OP	Libellé de l'AP ou Opération	Montants 2021 (hors reports)
CTI	1706	Convention CTI SICTIAM - TDH Roya	390 000,00
PEMM	1707	Pôle d'Echange Multi Modal de Menton	600 000,00
CVB	1704	Sauvegarde du centre ville de Breil-sur-Roya	200 000,00
FC	1809	Fonds de concours aux communes	3 352 495,52
GDS	1801	Gendarmerie de Sospel	1 600 000,00
GEM	1808	GEMAPI	2 748 935,00
HAB	1810	Programme Subventions bailleurs sociaux	687 139,00
MOU	1902	Moulin à huile communautaire	15 000,00
2020/20	2087	Aménagement EP Av de la Plage	150 000,00
2020/25	2094	Réfection Réseau EP Secteur Ecole Primaire	75 000,00
2020/31	2088	Corniche André Tardieu Réseau EP Phase 2	240 000,00
2020/32	2091	Renouvellement Réseau EP Route de Gorbio	115 000,00
2020/33	20110	Aménagement Ep Chemin d'Ermî	5 000,00
2020/24	2090	Renouvellement Réseau EP Av de la Paix	20 000,00
2021/14	20156	Rétablissement de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales de la gare Breil-sur-Roya	78 385,00
2021/14	20157	Rétablissement de la conduite des eaux pluviales bd Jean Jaurès à Breil-sur-Roya	134 180,00
2021/14	20158	Rétablissement de la conduite des eaux pluviales Pde Clemenceau Breil-sur-Roya	70 000,00
2021/15	20165	SDEP Littoral	50 000,00
2021/16	20169	Création réseau EP av de la Pinède La Turbie	144 000,00
2021/16	20170	Création EP suite à l'élargissement RD22A Ste Agnès	120 000,00
2021/16	20171	Mise en séparatif réseau EP Avenue de Verdun - Beausoleil	162 502,00
2021/16	20172	Création EP rue St Charles Menton	60 000,00
2021/16	20173	Pietra scritta phase 3	70 000,00
2021/16	20174	Mise en séparatif réseaux Bd Guynemer - Beausoleil	250 000,00
2021/16	20175	Mise en séparatif réseaux EP Mécanisation des escaliers – Prog 1 - Beausoleil	250 000,00
2021/16	20176	Création réseau EP Rue de la Conception - Menton	30 000,00
2021/16	20177	Création réseau EP Quai de Montleon - Menton	30 000,00
2021/16	20178	Réfection pluviales à Libre - Breil-sur-Roya	5 000,00
	0702	Pôle d'activités de Sospel / Fontan-Deleuse	50 000,00
	0711	Aménagements Locaux CARF	10 000,00
	1103	Foncier divers	126 000,00
	1104	Base 943 RCM	116 406,97
	1201	Matériel, Licences et réseaux informatiques	180 000,00
	1202	Acquisition bacs, pav et colonnes enterrées	250 000,00
	1204	Acquisitions de palissades et cache-containers	50 000,00
	1501	Mise en sécurité de déchèteries	121 600,00

	1702	Espaces Valléens	16 800,00
	1703	Bretelle autoroute A8	100 000,00
	1708	PEM Carnolès	400 000,00
	1803	Identité visuelle	5 000,00
	1804	Aménagement sites déchèteries et dépôts relais	60 000,00
	1812	Hydrants	75 000,00
	1901	Aménagement Terminus	55 000,00
	1903	Gare routière de Menton	10 000,00
	1904	Aménagement Locuax de proximité territoires CARF	5 000,00
	1906	Projets PITER Pays Sages	168 000,00
	1907	Projets PITER ALPIMED	17 500,00
	1908	Panneaux d'entrée de territoire	20 000,00
	1911	Ligne Breil / Tende / Cuneo	1 000,00
	2086	Piéra Scrita Réseau EP Phase 2 - Menton	15 239,28
	2089	Cratation réseau EP Impasse BOTTA	74 760,00
	2095	Déconnection Source Che. Romain	111 120,00
	20111	Mise en Séparatif Placette de Tende	5 000,00
	20126	Fonds de soutien Covid-19	500 000,00
	20127	Escaliers de la montée de Beausoleil	1 108,00

A titre d'information, sur la durée du mandat 164 opérations sont d'ores et déjà ouvertes pour un montant total de 59 M€.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement sont égales à 10 303 055,67 €.

Elles se répartissent entre les postes suivants :

Les **dotations**, fonds divers et réserves d'un montant de 192 421 €,

Les subventions d'investissements prévisionnelles d'un montant de 4 320 944 €,

Un emprunt de 5 000 000 € doit être inscrit afin d'équilibrer les dépenses et les recettes. Comme les années précédentes et, conformément aux orientations retenues lors du DOB, le montant de l'emprunt sera déterminé en fonction des besoins au cours de l'exercice 2021.

Résultat affecté de 2020

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 4 040 175,98 €.

En investissement : Le résultat affecté de 2020 participe à l'équilibre du BP 2021 avec un excédent d'investissement reporté pour 789 690,67 €.

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 616 438,70 €.

Elles sont composées des prestations de service relatives à l'organisation des services des transports urbains et scolaires sur le périmètre de la Communauté (réseau de transport Zest + marché pour la vallée de la Roya) et des autres dépenses permettant le fonctionnement des transports.

Ex : location et entretien de bâtiment, frais annexés au système de billetterie, études, charges du personnel du service transport...

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 831 161,22 €, et comprennent notamment la subvention d'équilibre du budget principal pour 8 133 206,22 €.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les inscriptions nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à 374 748,60 €.

Les Restes à Réaliser de dépenses s'élèvent à 37 480,40 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles se composent de **subventions de la Région**, pour 232 074,69 € au total.

Les Restes à Réaliser de recettes s'élèvent à 64 925,31 €.

Résultat affecté de 2020

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 895 556,36 €.

En investissement : Le résultat affecté de 2020 participe à l'équilibre du budget 2021 avec un excédent d'investissement reporté pour 4 950,12 €.

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'est vue confier la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire de ses quinze communes membres.

Les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil conservent cependant leur office de tourisme, du fait de leur classement.

Il a été décidé de créer un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial). Il est chargé de la coordination entre les différents acteurs, sur le territoire.

Un comité de direction a été élu et gère, sous la présidence de M. GUIBAL, la promotion du tourisme pour la CARF.

La communauté d'agglomération verse annuellement une subvention d'équilibre à l'OTC. Elle s'élève à 1 930 000 € pour 2021.

Une subvention d'investissement de 20 000 € lui est également allouée.

LE BUDGET ANNEXE DSP EAU POTABLE

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 947 430 €. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 6 462 872,79 € pour une section de fonctionnement équilibrée à 8 410 302,79 €.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 120 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 250 000 €. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 15 000 €.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 6 943 309,18 €. A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 442 851,16 € et les dépenses d'ordre, pour 15 000 € pour une section d'investissement équilibrée à 7 401 160,34 €.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 400 000 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 429 178,01 €. A ces crédits s'ajoutent les reports de recettes qui s'élèvent à 3 900 € et les recettes d'ordre à hauteur de 1 100 000 €.

Résultat affecté de 2020 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 5 145 302,79 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2020 et reporté participe à l'équilibre pour 1 009 547,42 €. De plus le compte 1068 affiche la somme de 1 858 534,91 € pour répondre au besoin de financement du budget 2021.

LE BUDGET ANNEXE REGIES EAU POTABLE

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 304 489,46 €. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 210 000 € pour une section de fonctionnement équilibrée à 1 647 329,35 €.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 642 329,35 €. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 5 000 €.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 889 866,85 €. A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 279 276,03 € et les dépenses d'ordre de 5 000 € pour une section d'investissement équilibrée à 3 174 142,88 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 481 311,47 €. A ces crédits s'ajoutent les reports de recettes, qui s'élèvent à 8 000 € et les recettes d'ordre inscrites à hauteur de 210 000 €.

Résultat affecté de 2020 :

En fonctionnement : Le déficit de fonctionnement reporté est de - 132 839,89 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2020 et reporté participe à l'équilibre du BP 2021 pour 474 831,41 €.

LE BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 907 700 €. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 2 917 194,31 € pour une section de fonctionnement équilibrée à 3 824 894,31 €.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 50 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 420 000 €.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 3 104 237,85 €. A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 487 047,27 € pour une section d'investissement équilibrée à 3 591 285,12 €.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 200 000 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 488 000 €. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 1 120 000 €.

Résultat affecté de 2020 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 1 404 894,31 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2020 et reporté participe à l'équilibre du BP 2021 pour 983 285,12 €.

LE BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 909 184,89 €. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 800 000 € pour une section de fonctionnement équilibrée à 1 709 184,89 €.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 55 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 145 765 €. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 17 000 €.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 5 258 367,70 €. A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 729 494,14 € et les dépenses d'ordre, pour 17 000 € pour une section d'investissement équilibrée à 6 004 861,84 €.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 247 000 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 040 000 €. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 800 000 €.

Résultat affecté de 2020 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 546 419,89 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2020 et reporté participe à l'équilibre du BP 2021 pour 3 164 861,84 €